



Concours d'entrée

Concours d'entrée

Le recrutement se déroule en trois étapes

- Pré-sélection sur dossier - *du 15 janvier 2021 au 14 mars 2021*
- Épreuves d'admissibilité - *les 12 & 13 avril 2021*
- Épreuves d'admission - *les 14,15 & 16 avril 2021*

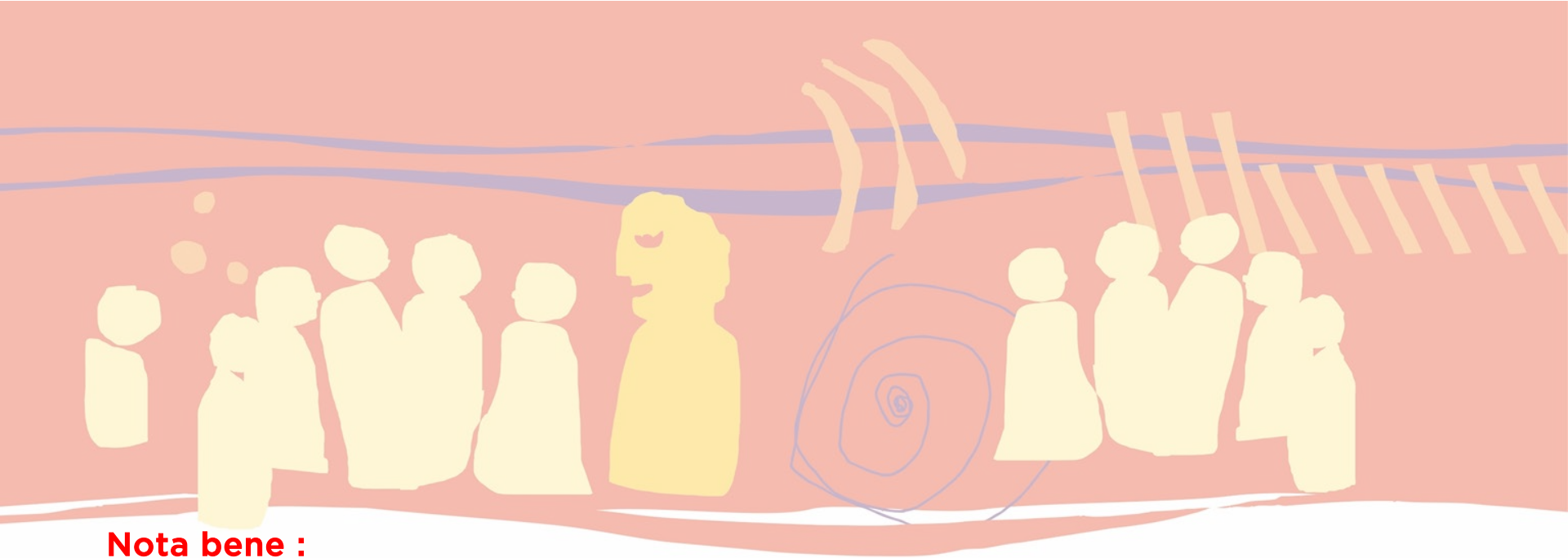
Dossier de pré-sélection

A envoyer à contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr avant le 14 mars 2021

➤ **Curriculum Vitae :**

- formation générale,
- formation musicale détaillée,
- pratiques musicales,
- expérience professionnelle et autres expériences

➤ **Lettre de motivation**



Nota bene :

Si les conditions sanitaires l'imposent le jury se réserve la possibilité de modifier le déroulé des tests.

Les épreuves instrumentales et vocales pourraient par exemple être évaluées à partir de vidéos envoyées, dans ce cas, par le candidat au plus tard le 6 avril.

ADMISSIBILITE

- Pratique instrumentale (ou vocale pour les chanteurs)
- Pratique vocale (chanson)
- Commentaire d'écoutes
- Déchiffrage vocal ou instrumental

Pratique instrumentale (ou vocale pour les chanteurs)

Durée : 5 à 10 minutes

- Le candidat interprète **deux œuvres de son choix**, de répertoires différents, l'une des deux œuvres pouvant être une création personnelle. Il peut se présenter **seul, accompagné ou en petite formation**.
- Toutes les pratiques et tous les styles musicaux sont admis.
- Les candidats chanteurs présentent un programme vocal (la voix étant leur « instrument principal »).
- S'ils en ont le désir et le niveau, les **poly-instrumentistes** peuvent présenter deux instruments différents (ou voix + 1 instrument).

ATTENDUS :

- Maîtrise technique du ou des instruments (le niveau technique attendu correspond à une fin de 3^e cycle de conservatoire.)
- Engagement artistique dans l'interprétation.
- Différenciation stylistique des œuvres.

Pratique vocale

(chanson)

Durée : 5 à 10 minutes

- Le candidat interprète en voix **non amplifiée ni traitée électroniquement**, deux chansons de son choix, de styles différents à l'**exclusion de chansons du répertoire « pour enfants »**.
- L'une des deux chansons doit obligatoirement être chantée **en français**.
- Le candidat peut choisir d'interpréter une composition personnelle.
- Ils peut se présenter **seul, accompagné** ou **en petite formation, a cappella** ou **en s'accompagnant avec le moyen de son choix**.

ATTENDUS :

- Capacité à utiliser sa voix dans le domaine de la chanson.
- Pertinence stylistique
- Qualité d'interprétation

Commentaire d'écoute

Durée : 1h30

Commentaire écrit de deux œuvres proposées à l'écoute (d'environ 3 minutes chacune) :

- **Analyse de chaque œuvre** : perception d'éléments repérables tels que le caractère, la structure, l'instrumentation, ...
- **Situation de l'œuvre** ou de l'extrait dans son contexte : historique, esthétique, culturel, social, ...
- Remarques personnelles

ATTENDUS :

- Évaluation de la culture musicale du candidat, de sa capacité à l'écoute et de son aptitude à décrire et organiser ce qu'il entend.
- Cette évaluation prendra en compte la qualité de l'expression écrite.

Déchiffrage vocal ou instrumental

Déchiffrage, restitution et **interprétation** d'une ligne mélodique avec la voix et/ou l'instrument.

ATTENDUS :

- Maîtrise de la lecture musicale.

ADMISSION

- Invention musicale et collective
- Communication
- Entretien avec le jury

Invention musicale et collective

Préparation : 10 mn - Durée de la séquence : 3mn maximum.

Élaboration d'une séquence musicale collective avec des corps sonores. *Préparation 10 mn, durée de la séquence 3mn maximum.*

ATTENDUS :

- Capacité à s'engager dans un jeu d'invention
- Capacité d'écoute collective
- Réactivité artistique et créativité

Communication

Durée: 3 à 5 mn

Par les **moyens artistiques de son choix** (corporel, vocal, mime, danse, théâtre, musical, ...), le candidat doit exprimer et transmettre au jury **une idée qui lui tient à cœur** à l'exclusion des sujets portant sur la musique, l'enfant ou la pédagogie. Cette communication, préparée en amont des épreuves, peut faire appel à quelques accessoires.

ATTENDUS :

- L'épreuve de *Communication* permet d'apprécier la capacité du candidat à **capter l'attention, émouvoir, intriguer, communiquer** avec conviction.
- Seront pris en compte :
 - la qualité de la préparation,
 - l'originalité et le caractère personnel de la communication,
 - la structuration et la clarté du propos,
 - la créativité,
 - la pertinence et la maîtrise du ou des moyen(s) d'expression(s) choisis.

Entretien avec le jury

Durée: 30 minutes

Retour sur les épreuves et échange avec le jury

ATTENDUS :

Cet entretien porte notamment sur :

- le projet professionnel du candidat
- sa motivation
- sa culture musicale et artistique
- sa capacité à se projeter concrètement dans la formation
- sa compréhension du métier

Entretien avec le jury

Durée : 30 minutes

Retour sur les épreuves et échange avec le jury

ATTENDUS :

Cet entretien porte notamment sur :

- le projet professionnel du candidat
- sa motivation
- sa culture musicale et artistique
- sa capacité à se projeter concrètement dans la formation
- sa compréhension du métier



Centre de Formation de Musiciens Intervenants

